



# Lutter contre le chômage à Lunel

*Quelle politique communale ?*

Asterès 

Etude réalisée par **Asterès**

pour le compte de la **Municipalité de Lunel**

**Mars 2013**

Rédacteurs :

**Juliette Hubert et Nicolas Bouzou**



# Synthèse opérationnelle

## Notre diagnostic

Le problème du chômage à Lunel présente des caractéristiques propres mais il convient tout d'abord de comprendre qu'il s'inscrit dans un cadre national précis. **Le taux de chômage est élevé en France (supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE) pour deux raisons :**

- Une activité économique qui ne progresse pas en tendance (alors qu'une croissance d'au moins 1,5% par an est nécessaire pour faire baisser le chômage) ;
- De nombreux facteurs structurels qui freinent l'emploi dans les entreprises. Parmi ceux-ci : le coût du travail rapporté à la productivité, la rigidité du marché du travail, un système de formation qui ne correspond pas toujours aux exigences des entreprises.

Le marché du travail lunellois subit ces contraintes sur lesquelles la ville n'a évidemment pas de moyens d'actions. C'est pourquoi nous considérons qu'un objectif raisonnable serait que le taux de chômage de la ville converge progressivement vers le taux de chômage national, ce qui équivaut tout de même à une division par deux.

Pendant longtemps, la **région Languedoc-Roussillon** a bénéficié de créations d'emplois plus rapides que la moyenne française. Très tournée vers les services, la région avait mécaniquement évité le problème de la désindustrialisation. Depuis 2007, cet avantage relatif a disparu, en raison des difficultés de deux secteurs sur-représentés dans ce territoire : le BTP et le secteur public. En outre, même quand les créations d'emplois y étaient dynamiques, le taux de chômage de la région restait élevé en raison de migrations d'actifs très importantes.

Le taux de chômage à Lunel a transitoirement reculé pendant la période de forte croissance économique qui s'est étalée de 2001 à 2007 avant de remonter avec la crise. Il dépasse aujourd'hui 20% de la population active. Il est évident que dans un contexte de tensions fortes sur les finances publiques, l'emploi public et parapublic (qui représente déjà un tiers de l'emploi à Lunel) ne peut pas prendre le relai de l'emploi privé.

La situation du marché du travail à Lunel ne déroge pas aux règles énoncées plus haut pour la région Languedoc-Roussillon. Toutefois, l'analyse des chiffres montre que la ville présente deux caractéristiques plus marquées qu'ailleurs :

- La montée du chômage n'est pas liée à une faiblesse congénitale des créations d'emplois, mais à des **migrations très importantes**, que le marché du travail ne peut spontanément absorber. Notamment, entre 1968 et 1999, la population lunelloise a progressé plus vite que l'emploi, ce qui a alimenté le taux de chômage. Cette vague migratoire s'explique elle-même par trois phénomènes :
  - o Une progression de l'emploi relativement forte jusqu'à la crise de 2007
  - o Le caractère saisonnier et peu qualifié de l'emploi, ce qui a amplifié l'attractivité auprès des migrants (l'emploi saisonnier est essentiellement agricole : 400 à 1000 saisonniers agricoles sont recrutés chaque année).
  - o La construction de logements, y compris sociaux, a été longtemps très dynamique, ce qui a permis d'accueillir les migrants. La création de logements peut faire monter le taux de chômage d'une commune quand elle est plus rapide que les créations d'emplois du territoire, ce qui a été la règle à Lunel. La disponibilité des logements (surtout si leur coût ou leur loyer est modéré) exerce alors une attraction sur des actifs qui ne trouvent pas à s'employer dans la commune ou à proximité.
  
- Le niveau structurellement élevé du chômage est lié à une **nette inadéquation entre l'offre et la demande de travail**, c'est-à-dire à une incompatibilité entre le profil des chômeurs vivant dans la commune et les emplois créés dans les environs qui sont essentiellement des emplois qualifiés. Or Lunel est, parmi les communes de plus de 10 000 habitants de la région, la commune la moins qualifiée : 48% de la population (de 15 ans et plus, ayant fini ses études) avait un niveau inférieur au CAP en 2008. C'est douze points de plus que la moyenne nationale (36%) et dix points de plus que la région. 68% des chômeurs lunellois ont un niveau de qualification inférieur au Baccalauréat. Cette proportion est de 60% seulement dans les autres communes du Pays de Lunel, et de 57% dans l'ensemble de la France.

Le « surcroît » de chômage à Lunel, par rapport à la moyenne française, est donc essentiellement lié à la dynamique démographique (et donc au développement d'un habitat – surtout social – trop rapide) et à la faible qualification de la population. C'est sur ces causes qu'il convient d'agir prioritairement.



## Nos propositions

Nos propositions respectent les quatre principes suivants :

- Elles répondent aux faiblesses spécifiques du marché du travail lunellois telles qu'elles sont ressorties de nos analyses.
- Leur mise en application est simple et peu coûteuse.
- Certaines sont censées avoir des effets à court terme (les « groupements-employeurs »), certaines à moyen-terme (le ralentissement de la construction de logements), les autres à long terme (la formation des enfants).
- Elles peuvent être décidées par la ville mais s'inscrivent en cohérence avec la politique économique de la Communauté de communes du Pays de Lunel et celle de la région Languedoc-Roussillon.

### ***A court terme - Marché du travail : diminuer la saisonnalité de l'emploi***

Créer des « groupements-employeurs » à même de proposer des contrats de travail non plus saisonniers mais annuels. Le pays de Lunel a la chance d'être une zone de polyculture et les différentes cultures sont très complémentaires. L'intérim pourrait intervenir en complément pour les périodes les plus chargées.

### ***A moyen terme - Logement : freiner les migrations pour limiter la pression sur le marché du travail***

Limiter les mises en chantier de nouveaux logements pour limiter les migrations est souhaitable sur un territoire qui a construit beaucoup plus que la moyenne des communes françaises tout au long des quarante dernières années et qui subit un taux de chômage deux fois supérieur à la moyenne nationale. En particulier, créer des logements sociaux à Lunel aujourd'hui se retournerait contre la population à laquelle une telle politique serait censée bénéficier, en saturant davantage le marché du travail, et en réduisant donc les chances des demandeurs d'emploi d'accéder à l'emploi.

### ***A moyen-terme - Tourisme : développer l'activité touristique pour compléter les activités économiques « traditionnelles »***

Lunel ne dispose pas d'un patrimoine historique suffisant pour devenir un véritable pôle touristique. Elle peut en revanche explorer les pistes suivantes afin de conforter sa vocation naturelle de « base arrière » du tourisme de bord de mer :

- le tourisme vert, la randonnée, le cyclisme, **le long du canal** et vers les autres communes du Pays de Lunel.
- L'**arboretum** nouvellement créé, et qui présente l'avantage de positionner la ville sur un créneau de qualité, puisque ce parc représente une offre de loisirs mais aussi un intérêt écologique et pédagogique. Une nouvelle offre pourrait être étudiée en complément du parc, sur le thème de la biodiversité par exemple, afin d'en renforcer l'attractivité auprès des touristes.
- La création d'un **hôtel de centre-ville** est souhaitable en raison du positionnement excentré des hôtels existants.



### ***A moyen-terme - Développement des entreprises : encourager la coopération, notamment pour réussir l'Ecoparc***

Le territoire de Lunel a montré par le passé sa capacité à créer des emplois. Il est généralement difficile pour un territoire de chercher à attirer des entreprises appartenant à un secteur prédéfini. En revanche, la spécialisation actuelle de Lunel et du bassin dans quelques secteurs (services de nettoyage, traitement de l'eau et recyclage) nous conduit à penser que des opportunités de synergies existent entre les entreprises déjà présentes sur le territoire de la commune. L'organisation de **rencontres entre entreprises d'un même secteur** pourrait créer une dynamique qui aurait des répercussions favorables sur l'emploi.

Concernant l'**Ecoparc**, il est nécessaire d'identifier, parmi les entreprises du territoire, celles qui sont susceptibles de s'implanter dans la nouvelle zone d'activité et/ou d'y jouer un rôle moteur, en faisant venir près d'elles des sous-traitants, des fournisseurs, des clients, ou (comme Orchestra à Saint-Aunès) des entreprises complémentaires de la leur. Il n'est pas nécessaire ni même souhaitable de définir à l'avance une spécialisation sectorielle pour le parc : la probabilité de parvenir à créer une dynamique dans le secteur choisi est trop faible. Il vaut mieux construire à partir de l'existant (les entreprises de la commune) et saisir les opportunités qui se présenteront.

Notons enfin que l'Ecoparc sera « concurrencé » par Via Domitia (Vendargues) et par Saint-Aunès, deux localisations proches et classées en « zone franche » (de type ZAFR ou « zone d'aide à finalité régionale »). Il serait **souhaitable que Lunel obtienne également le statut de ZAFR**. Ce statut serait cohérent avec celui de ZSP (zone de sécurité prioritaire) – il compenserait auprès des entreprises ce que le statut de ZSP peut avoir de stigmatisant pour la commune.

### ***A moyen et long terme - Formation et éducation : augmenter le niveau de qualification pour diminuer l'inadéquation de l'offre à la demande de travail***

Il est nécessaire d'allouer davantage de moyens à l'enseignement et à la formation. Les actions à mener concernent les adultes (impact à moyen-terme sur le chômage) et les enfants (impact à l'horizon de 10 à 12 ans).

En ce qui concerne la formation des adultes, les actions les plus utiles sont celles qui sont centrées sur l'acquisition du Français, de l'écrit, ainsi que les formations qualifiantes, permettant d'acquérir un diplôme. Les subventions aux associations d'insertion, de lutte contre l'illétrisme et aux organismes de formation constituent le principal moyen d'action.

En matière de soutien scolaire, un certain nombre de dispositifs existent mais le nombre des enfants accompagnés n'est pas très élevé. Il s'agit d'accroître les subventions et d'évaluer plus précisément l'efficacité des différents dispositifs. Les dotations aux écoles doivent être augmentées : étant donné les besoins de la population, elles devraient être supérieures à la moyenne nationale.

---

***Nous souhaitons insister sur le fait que les causes du chômage à Lunel sont multiples, et que pour obtenir un résultat et ramener le taux de chômage de la ville vers le taux de chômage national, c'est sur l'ensemble de ces leviers qu'il faut jouer.***